

**Tableau 1 – Cadre réglementaire national**

<b>Renseignements sur le centralisateur</b>				
<b>Nom</b>		LAZREQ LAILA		
<b>Fonction</b>		Coordonnateur		
<b>Organisme</b>		Direction de l' Aéronautique Civile		
<b>Téléphone</b>		+ 212 537679455		
<b>Fax</b>		+ 212 537773074		
<b>Courriel</b>		llazreq@dac-maroc.gov.ma		
<b>Conformité</b>				
Normes et pratiques recommandées (SARP)		<p><b>Oui</b>, le cadre réglementaire est en place.</p> <p><i>Référence :</i></p>	<p>Le cadre réglementaire est <b>partiellement</b> en place.</p> <p><i>Décrire brièvement les éléments en place, les travaux qui restent à faire et la date d'achèvement prévu.</i></p>	<p><b>Non</b>, le cadre réglementaire n'a pas encore été mis en place.</p> <p><i>Indiquer le type de disposition envisagée et la date d'introduction prévue.</i></p>
Annexe 1	1.2.9.1		Projet d'arrêté** (licences et qualifications) en cours	
	1.2.9.2	Article 14.1 projet d'arrêté*		
	1.2.9.4, Appendice 1, Supplément A	Article 14.2.1 projet d'arrêté*		
	1.2.9.6	Article 14.2.2 projet d'arrêté*		
	1.2.9.7 (Pratique recommandée)			Non mise en oeuvre
	5.1.1.2, XIII)			
Annexe 6	1 <sup>re</sup> Partie – 3.1.8		Projet d'arrêté** en cours	n° 544-00
	3 <sup>e</sup> Partie – 1.1.3			
Annexe 10, Volume II	5.1.1.1	Article 16 2 IT 1728		
	5.2.1.2.1	Article 16 IT 1423		
	5.2.1.2.2	Article 16 IT 1423		
	5.2.1.2.3			Non applicable
Annexe 11	2.29.1	Article 16-1 IT 1423		
	2.29.2	Article 16-2 IT 1423		

\* **Projet d'arrêté relatif au personnel technique au sol en cours de publication.**

\*\* **Projet d'arrêté relatif au personnel navigant en cours de publication.**

**Tableau 2 – Estimation du niveau national de mise en œuvre**

<b>Date :</b>					
<b>Pilotes effectuant des vols internationaux</b>	<b>ATPL</b>	<b>CPL</b>	<b>MPL</b>	<b>Méthode d'évaluation du niveau de compétence</b>	
Niveau 3 et au-dessous	A communiquer ultérieurement			1 <sup>ère</sup> épreuve : Ecoute de bande	2 <sup>ème</sup> épreuve : vol fictif en situation d'urgence.
Niveau 4				L'épreuve consiste à écouter et à transcrire des éléments de la bande sonore: - 14 messages du contrôle aérien (10 à 1 point et 4 à 2 points). Cette épreuve a une durée d'environ de 15 minutes, et est notée de 0 à 20.	Les candidats travaillent en binôme (considéré comme membre d'équipage). L'épreuve se déroule entièrement en anglais et comprend deux phases d'un vol fictif : -1 <sup>ère</sup> phase: pour chaque candidat à part, elle consiste en une série d'échanges communicationnels entre le candidat ayant le rôle du pilote et l'examineur considéré comme contrôleur d'un organisme du Contrôle de la Circulation Aérienne, -2 <sup>ème</sup> phase: à l'issue du vol, chaque candidat à tour de rôle du binôme (pilote) ouvre une enveloppe dans laquelle il trouvera une phrase d'urgence ou de situation inhabituelle rédigée en français, qu'il doit énoncer en anglais à l'autre candidat. Celui-ci doit annoncer, à son tour, en anglais la situation à l'examineur (contrôleur). Cette épreuve d'une durée maximum de 25 minutes pour chacun des candidats est notée de 0 à 20.
Niveau 5					
Niveau 6					
<b>PPL</b>					
<b>Date :</b>					
Nombre de titulaires de PPL effectuant des vols internationaux		Décrire brièvement la méthode d'évaluation du niveau de compétence			

## B-5

<b>Date :</b> <b>Contrôleurs</b> <b>s'occupant de vols</b> <b>internationaux</b>	<b>Aérodrome</b> +	<b>Approche</b> +	<b>Régional</b>	<b>Méthode d'évaluation du niveau</b> <b>de compétence</b>
Niveau 3 et au-dessous		106	33%	Les contrôleurs ont subi un test interne.
Niveau 4		204	67%	
Niveau 5		0	0%	
Niveau 6		0	0%	

N.B: Ces résultats sont préliminaires.

**Tableau 3 – Programmes de formation linguistique**

<b>Une supervision officielle de la formation linguistique en aviation a été établie.                    Oui                    Non <input checked="" type="checkbox"/></b>	<b>Dans la négative, date d'établissement prévue : 2009-2010</b>
La formation linguistique sera dispensée par: (cocher tous les éléments applicables)	
Le fournisseur de services de navigation aérienne	Des contrôleurs désignés, effectueront une formation de formateurs auprès d'un organisme reconnu (Mayflower). Ces mêmes formateurs prendront en charge la mise à niveau des contrôleurs dont le niveau de la compétence linguistique est inférieur au niveau 4.
L'exploitant aérien/la compagnie aérienne	Organisme Marocain autorisé à évaluer les pilotes. Les organismes étrangers autorisés par leur autorité de tutelle et acceptés par la DAC.
Des établissements d'enseignement	
Des organismes privés	

**Tableau 4 – Évaluations (ou épreuves) linguistiques aux fins de la délivrance des licences**

Une supervision officielle de la formation linguistique en aviation a été établie.	Oui	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Dans la négative, date d'établissement prévue : 2009-2010
--	-----	---	---

<b>Pilotes</b>		
L'évaluation des compétences linguistiques a été/est/sera élaborée par :		
l'administration de l'aviation civile		
un exploitant aérien		*
un établissement d'enseignement		
un organisme privé		*
<i>Indiquer l'organisme privé en question (facultatif)</i>		
L'évaluation des compétences linguistiques a été/est/sera assurée par :		
l'administration de l'aviation civile		
un exploitant aérien		*
un établissement d'enseignement		
un organisme privé		*
<i>Indiquer l'organisme privé en question (facultatif)</i>		

<b>Contrôleurs</b>		
L'évaluation des compétences linguistiques a été/est/sera élaborée par :		
l'administration de l'aviation civile		
un fournisseur de services de navigation aérienne		*
un établissement d'enseignement		
un organisme privé		*
<i>Indiquer l'organisme privé en question (facultatif)</i>		
L'évaluation des compétences linguistiques a été/est/sera assurée par :		
l'administration de l'aviation civile		*
un fournisseur de services de navigation aérienne		
un établissement d'enseignement		
un organisme privé		*
<i>Indiquer l'organisme privé en question (facultatif)</i>		

**Tableau 5 – Mesures provisoires pour atténuer le risque**

<b>Pilotes (vols internationaux)</b>	2008	2009	2010
Vols commerciaux en équipage multiple	Vu que les pilotes exerçant dans l'aviation commerciale en équipage multiple sont titulaires de la qualification de radiotéléphonie internationale en langue anglaise, le niveau 4 a été accordé provisoirement. Ils sont tenus de régulariser leur situation en se présentant au contrôle exigé (cf. tableau 2). Cette opération est prévue être achevée fin mars 2010.		
Vols d'aviation générale en équipage multiple			
Vols commerciaux monopilote			
Vols d'aviation générale monopilote			
<b>Contrôleurs</b>	-Evaluation interne des niveaux des compétences linguistiques des contrôleurs. -Des cours de renforcement en anglais sont organisés pour l'ensemble des contrôleurs.	-Elaboration d'un manuel de phraséologie aéronautique et sa diffusion auprès des contrôleurs. -La présence d'un contrôleur maîtrisant parfaitement l'anglais est prise en compte lors de la planification des équipes de contrôle.	Approbation du système de supervision de la compétence linguistique des contrôleurs par la DAC.
<b>Opérateurs de station aéronautique</b>			